Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 25 Mars 1891 No. 24.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE DIABLE

Ce soir-là, il faisait un clair de lune superbe; aussi le père Mathurin installa-t-il hors de son roufle nos chaises, ainsi que le guéridon où il avait posé nos deux verres et l'inévitable eau-de-vie blanche.

—Votre pipe est allumée? me demanda-t-il. Bien! alors, à votre santé! Aujourd'hui, je vas vous conter une histoire d'*Ingliches*—à qui j'ai fait voir le diable.

Il eut un rire muet de satisfaction, se gratta la tête, tourmenta son béret pour faciliter l'inspiration et enfin se décida à commencer de sa voix enrouée:

—Cric, crac, Carnac, Quiberon, Concarneau, Portaliguen et Gabon!

Ah! monsieur, c'est impardonnable pour un fin matelot de se tromper comme ça! Mais enfin, la vérité vraie, c'est que j'avais trop bu, trop bu de gin, là. Dam, aussi, quand on a trimé des campagnes de cinq et six mois, détérioré par tout le tremblement des paquets de mer et des coups de vent, et qu'on vient à tomber à terre pour une ou deux méchantes semaines, on a besoin de se récrépir la gargoulette, et un coup de gin par ci, par là, ça vous la récrépit fameusement la gargoulette; seulement, voilà, faut savoir garder des mesures, et, cette nuit, eh ben quoi! cette nuit, je vous l'ai déjà dit, j'étais plein comme une mocque de cambusier, à preuve que je me trompai de bord, et que je pris un méchant sabot anglais,—oui, monsieur, un méchant sabot, pour mon *Neptune*!—Mathurin, mon fils, je ne te pardonnerai jamais ça!

Hein! voyez-vous pas que les satanés Anglais appareillent dans la nuit, et que, le lendemain, mon Mathurin se réveille avec une langue épaisse comme ça?

Comment je m'étais faufilé dans ce trou, et sans être aperçu par les *Ingliches*, qui m'auraient assommé, rapport à un petit compte que nous avions réglé la veille à coups de savate,—c'est ce qu'il serait impossible à votre serviteur de vous expliquer, mais il y a un Dieu pour les ivrognes, à ce qu'on dit, et ça doit être vrai, pour sûr!

Restait à tirer le meilleur parti possible de la situation, et je commençai par une exploration de mon nid à rat... Monsieur, une chance impossible! J'étais tombé sur la réserve du carré des officiers, des victuailles à faire venir l'eau à la bouche d'un mort!—des biscuits blancs, savoureux... un nanan! des conserves fines, jambons d'York, pâtés de foies gras truffés, boîtes d'ananas, caisses de prunes et raisins secs, confitures, Bordeaux, champagne, rhum, cognac, rien n'y manquait; pas de goutte, par exemple, pas de tabac, mais enfin, on ne peut pas tout avoir, est-ce pas? J'allais m'engraisser là-dedans comme un petit poulet en mue, et je vous prie de croire que je m'arrangeai très bien de mon sort, qui consistait pour le moment à boire, manger, dormir du matin au soir, à seule fin de me reposer de mes fatigues passées. Je songeais bien parfois, avec un petit frisson désagréable, au vilain quart d'heure où il me faudrait régler la note, mais bah! insouciant comme un vrai matelot, quoi!... et puis, bon pied, bon œil, et zou!...

Le quart d'heure sonna plus tôt que je ne m'y attendais; voilà que le cuisinier, ayant eu besoin de puiser aux réserves, découvre le pot aux roses,—et pendant qu'il s'en va avertir les autres, vous voyez d'ici la trombine à Mathurin?

—Mathurin, que j'me dis, t'es fichu, et tu vas aller boire un coup à la grande tasse,—c'est bien fait, ça t'apprendra à te tromper de bord!—Mais auparavant, mon gars, avec l'aide de Mme Sainte-Anne, tu vas démolir la gargoulette à une demi-douzaine d'*Ingliche spoken*!

Je fis mon acte de contrition, je bus un bon coup de rhum,—du fameux, monsieur!—et je cherchai autour de moi avec quoi je pourrais bien leur y dégringoler sur la carcasse...

Rien, pas une pauvre trique! rien que mon couteau de matelot!

Cré nom! je m'administre un de ces coups de poing, voyez-vous, qui vous font voir trente-six chandelles, et il me vient aussitôt une idée, mais une idée, là, lumineuse! (Les Anglais sont bêtes, vous savez, au point qu'il n'y a que deux Anglais qui soient plus bêtes qu'un Anglais.) J'avise un grand morceau de voile qui me servait de matelas, je me barbouille la figure avec de la confiture aux groseilles, je taille vitement deux morceaux de bois en pointes que je m'installe sur la tête, et j'espère...

Au bout d'un petit quart d'heure, je les entends qui croassaient je ne sais quoi dans leur satané charabia, et je les vois à travers l'arrimage, le cuisinier en tête avec une lanterne, s'avançant avec précaution de mon côté. Ils étaient sept!... brrou!...

Alors, je rebois un coup, je grimpe doucement, doucement, sur une pile de caisses au-dessus d'eux pendant qu'ils farfouillaient dans les recoins, et zou! je leur y tombe dessus, au moment où ils s'y attendaient le moins, en levant les bras et en brâillant comme trente-six ânes:

—Hi-han! hi-han! hi-han!

Ils me regardent effarés, épouvantés; avant qu'ils aient le temps de se reconnaître, je donne un coup de soulier dans la lanterne, et alors, voilà qu'ils se sauvent et se mettent à hurler:

—*Devil! Devil!*

Devil,—j'ai appris ça depuis,—ça veut dire *le diable* en *engliche spoken*.

Et mon Mathurin de se tenir les côtes, vous pensez!

—A votre santé, monsieur.

—A votre santé, père Mathurin.

***

—Cric! répondez crac.

—Crac.

—Vous comprenez que, malgré ma victoire, j'ouvrais l'œil et je veillais au grain. On a beau être bêtes comme sept Anglais, des fois, vous savez, il ne faut qu'un coup pour tuer le loup!

Mais non,—deux, trois jours se passèrent;—décidément, ils me laissaient tranquille dans ma cale.

L'homme n'est jamais content, comme dit l'autre; je m'avisai un beau jour que je m'embêtais comme un rat mort dans mon trou, et que je n'avais pas de tabac,—j'en étais réduit, monsieur, à sucer ma pipe et à renifler dedans,—je me disais: Mathurin, mon fils, pourquoi ne pas profiter de la bêtise des Anglais pour respirer un petit air de brise de mer et chiper à ces imbéciles un méchant paquet de tabac?

Je résistai bien vingt-quatre heures à mon envie,—et puis enfin je me décidai à tenter l'aventure.

Je m'enveloppe donc dans ma toile à voile, je me rebarbouille le museau avec du raisiné, cette fois, je m'ajuste mes deux petites cornes, je me pends autour de la ceinture un chapelet de boîtes de conserves vides—et zou!... agitant mes bras comme un grand singe, je grimpe sur le pont, où je me trouve nez à nez avec l'homme de quart.

Alors voilà un garçon qui, pas plus tôt qu'il me voit, se met à hurler:

—*Devil! Devil!*

Et de s'enfuir du côté du gaillard d'avant, criant: *Devil! Devil!* Je l'y suis, faisant: Hi-han! hi-han! Les autres se lèvent épouvantés, et toute la chambrée de se sauver—que je me sauve!—comme une volée de moineaux.

En moins d'une minute, ils étaient tous refugiés à la pomme du grand mât.

Et pendant ce temps,—vous voyez ça d'ici,—mon Mathurin faisait main basse consciencieusement sur le tabac et les bouteilles de *goutte* des *Ingliches*!

Alors, enveloppé dans ma toile à voile, je remontai sur le pont, histoire de prendre le frais, un brin de promenade, quoi! en fumant ma pipe.

C'est délicieusement bon, vous savez, de fumer une pipe, une vraie pipe, quand on a passé huit jours à renifler dans une vide, et d'aspirer la brise de mer au *lieur* de l'air moisi de la cale, pouah! J'en fumai quatre, monsieur, quatre d'afilée, pendant que les pauvres sept imbéciles claquaient des dents là-haut,—au point que je les entendais positivement.

De temps en temps, je poussais des grands hi-han en agitant mes bras et ma voile, pour rester dans mon rôle de diable; des fois même, je faisais mine d'agripper les haubans, et je vous prie de croire qu'ils n'étaient pas à la noce là haut!

Que vous dirai-je de plus, monsieur! Ça dura bien un mois, cette comédie, toutes les nuits, et ce que je me fichai des bosses, c'est pas de le dire! Mais enfin, ça ne pouvait pas durer éternellement, la bêtise humaine a ses bornes, et je me disais tous les soirs en montant faire ma petite promenade:

—Mathurin, mon vieux, c'est cette nuit, que tu vas danser dans la marmelade.

—A vot' santé, monsieur.

—A votre santé, père Mathurin.

***

—Cric.

—Crac.

—Un tantôt, tandis que je digérais un pâté d'alouettes aux truffes, arrosé de vieux bordeaux, en sirotant un verre de *schnick* fin, j'entends un va-et-vient inaccoutumé, des coups de sifflet, des grincements de poulies et de cabestans; bref, tout le tremblement de l'arrivée dans un port...

Ce petit quart d'heure désagréable était sur le point de sonner! Le premier policeman venu auquel mes nigauds raconteraient leur histoire de diable allait leur rire au nez et descendre me mettre la main au collet.

—Bonne sainte Anne!—que je priais en me bourrant la tête avec mes poings pour en faire sortir une idée, sainte Anne, ma patronne, venez à mon secours!

Et je fumais, je fumais, je fumais comme une cheminée de paquebot.

Et voilà que tout à coup je sens une affreuse odeur de roussi!—Cré nom, cré nom, cré nom!... j'avais mis le feu dans la cale! et ça flambait comme tous les fagots de la Saint-Jean!

Alors je perds la tête, je m'enveloppe dans ma toile à voile sans voir qu'elle était à moitié en flammes et je monte quatre à quatre sur le pont... et qu'est-ce que je vois, doux Jésus! à deux encablures de l'anglais!—Mon bon *Neptune*, qui venait d'appareiller pour sortir du port!

Je ne fais ni une ni deux, je renverse deux ou trois crétins qui, me voyant environné de flammes, se mettent à croasser plus fort que jamais:

Devil! Devil!....

Je pique une tête du haut des bastingages, je file entre deux eaux jusqu'au *Neptune*, et par le moyen d'une corde qui pendait au bout-dehors, je m'affale sur le pont à la barbe des copains épastrouillés, tandis que les *Ingliches*, au comble de la terreur, regrimpaient comme des singes à la pomme de leur grand mât.

C'est égal, ça fut, paraît-it, *une belle incendie*,—et vous n'oterez jamais de la caboche à ces imbéciles qu'ils ont voyagé six semaines durant avec le diable, et que c'est lui, de sa propre main, qui a mis le feu à leur sabot.

—A vot' santé, monsieur!

—A votre santé, père Mathurin!

MAXIME AUDOIN.

Le Manitoba.

Mercredi, 25 Mars 1891.

UNE NOUVELLE PERSECUTION

Dans les premiers jours de la session, l'hon. Secrétaire - Provincial donna avis de l'instroduction d'un acte amendant l'odieuse loi scolaire de 1890; or, plus d'un croyait qu'après la honteuse défaite de Martin et de ses associés, le gouvernement était enfin revenu à de meilleurs sentiments à notre égard; mais il n'en est rien, c'est une nouvelle persécution que l'on nous prépare.

Voyant que nous avons réussi à maintenir nos écoles catholiques avec l'aide de certaines municipalités, le gouvernement veut aujourd'hui s'emparer de la machine municipale et nous imposer ses écoles protestantes malgré nous, et c'est là l'objet de la nouvelle loi. On veut même s'emparer de nos maisons d'écoles et de tout ce qui nous appartient pour en faire la propriété du bureau protestant d'éducation.

Nous avons jusqu'ici fait preuve de beaucoup de patience, en attendant une solution qui n'arrive pas; mais cette dernière attaque à nos droits, à notre propriété même, est le comble, et nous offrirons une résistance des plus fermes, dussions-nous démolir tout notre système municipal pour empêcher le gouvernement de venir nous imposer ses règlements arbitraires.

LE RECENSEMENT

On ne saurait prendre trop de précautions pour faire le recensement de la population, et le public, qui est le premier intéressé, devra faciliter autant que possible le travail des énumérateurs.

Dans le recensement de cette année, on a fait un changement qui, à notre sens, n'est pas une amélioration. Aux recensements précédents, il était d'habitude de classifier les personnes nées en dehors du Canada, par ordre de leur nationalité, aujourd'hui, plus de cela. On a placé une colonne pour les Canadiens-français, et tout le reste est pêle-mêle, sans ordre, sans indication d'origine, excepté le lieu de naissance, qui n'indique pas toujours la nationalité.

Pour nous, Manitobains et habitants du Nord-Ouest canadien, il y a une autre difficulté: on n'a pas placé une colonne pour nos amis, les Métis, et l'on veut même qu'ils ne soient pas comptés à part, mais jetés parmi le gros de la population. Nous devons protester contre ce procédé et demander que tous ceux qui sont d'origine française, à quelque titre que ce soit, soient inscrits comme tels dans le recensement, et qu'on ne fera pas des Anglais avec eux, comme il arrivera des Mennonites, des Islandais, des Hongrois et des Juifs.

L'EMIGRATION

Pour combattre l'administration actuelle, il n'y a pas d'exagération à laquelle on n'ait recours. Certains journaux de la province de Québec ne cessent de faire une peinture bien triste de la situation précaire, vraie ou supposée, des cultivateurs par la faute du gouvernement, disent-ils. N'est-ce pas suffisant, parfois, pour encourager l'émigration de nos compatriotes vers les Etats-Unis? Tout ce qu'on dit, fût-il vrai, que l'on devrait, ce nous semble, avoir assez de patriotisme pour ne pas décourager notre population, en attendant des jours meilleurs. Mais ce qui rend la chose plus grave, c'est que tout est exagéré dans le but de faire du capital politique contre nos gouvernants.

Ces réflexions nous sont inspirées par un article de notre confrère de *L'Electeur*, dans sa feuille du 19 mars. Cet article est intitulé: LA MORT OU L'EXIL, et en voici les premières lignes:

" A peine les élections sont-elles finies, " qu'apprenons-nous ?
" Que l'émigration reprend de plus " belle.
" De toutes parts, nous arrivent des ap- " pels désespérés contre le fléau de l'émi- " gration. On en prévoit pour les pre- " miers jours du printemps une recrudes- " cence plus accentuée que jamais."

....

" Tous les cultivateurs qui patientaient " depuis cinq ans, attendant avec anxiété " le résultat des dernières élections où ils " ont voté en masse pour un changement " de régime, sont aujourd'hui au déses- " poir de voir leur vote annulé par celui " des petites provinces. Las d'attendre, " ne se sentant pas le courage de patienter " encore pendant cinq ans, ils vendent " leurs terres, font leurs paquets et pren- " nent la route des Etats-Unis, où déjà sont, " dans bien des cas, la plupart de leurs " proches."

....

Le reste est à encadrer.
Quelle blague!
Si quelques-uns de nos pauvres cultivateurs n'étaient faciles à décourager, le mal ne serait pas grand et on pourrait rire à l'aise de ces niaiseries; mais le tort que font ces gens-là est incalculable.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Depuis la reprise des séances nos législateurs se sont occupés exclusivement du budget.

L'exposé du trésorier-provincial accuse un excédent de dépenses sur le revenu.

L'économie que l'on a si pompeusement annoncée il y a deux ans, a fait place à des dépenses injustifiables.

Après avoir réduit les salaires de certains officiers publics dont les opinions politiques étaient connues, afin de les forcer à céder leurs places à des amis du gouvernement, aujourd'hui les salaires de ces bons amis est augmenté.

Le vote sur certains items du budget a donné lieu à d'intéressants débats.

Mardi, sur le vote de $120,000 pour octroi aux écoles publiques, M. A. F. Martin a demandé qu'une somme proportionnelle fût destinée aux écoles catholiques en existence. C'était un nouveau protêt contre la loi Martin, et comme sur tous les autres du même genre, la majorité de la chambre se rangea du côté du gouvernement pour s'opposer à cet amendement de M. Martin.

NOTES POLITIQUES

On dit que M. Wood, député de Brockville, Ontario, sera nommé orateur des communes, et que M. Bergeron, le député de Beauharnois, P. Q., sera son assistant.

M. Leduc, le candidat libéral de Nicolet, a été déclaré élu à une voix de majorité sur son adversaire, M. Prince.

M. Scriver, libéral, a été élu de nouveau à Huntingdon, P. Q. Bien que M. Scriver fusse du nombre des treize fanatiques qui votèrent contre le bill des Jésuites, M. Laurier est allé néanmoins lui prêter main forte, afin d'assurer son élection. C'était son candidat, de même que Martin et Campbell l'étaient ici.

A une réunion générale des députés de l'opposition, à la législature locale, M. R. P. Roblin a été choisi pour prendre la direction du parti, et à une réunion subséquente des députés français, M. A. F. Martin a été nommé à la même position pour la députation française.

L'élection du Portage la-Prairie a lieu samedi prochain. Si le procureur-général Martin est réélu, tout indique que sa majorité ne sera pas considérable.

Le sort de M. Watson, dans Marquette, n'est pas encore décidé. Il paraît néanmoins certain qu'il sera proclamé élu demain à une douzaine de voix de majorité sur son adversaire, M. Boyd.

Parmi les députés élus aux communes, on compte plusieurs jeunes gens; quatre n'ont que 26 ans, ce sont: MM. Monette, de Napierville, Leduc, de Nicolet, Carroll, de Kamouraska, et Hargraft, de Northumberland, Ont., mais le plus jeune est sans doute M P. V. Savard, de Chicoutimi, et frère de M. Ph. Savard, de Winnipeg.

L'honorable A. G. Jones, ancien chef libéral de la Nouvelle-Ecosse, qui a essuyé une défaite aux dernières élections générales, adresse ses adieux à ses amis politiques dans une lettre rendue publique.

Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick vient de nommer six conseillers législatifs.

Le *Moniteur Acadien* reproche avec raison au gouvernement de ne pas avoir nommé un seul Acadien.

M. Barnard, conservateur, a été élu dans le comté de Cariboo, Colombie-Anglaise, par une forte majorité.

LE BONUS DE $35,000

Lundi soir, il y avait assemblée des contribuables à l'hôtel de ville afin de discuter la question d'un bonus de $35,000 à la compagnie *Norwood Improvement* pour la construction d'un pont sur la Rivière-Rouge, à l'extrémité sud de la ville.

M. T. A. Bernier, maire, occupait le fauteuil de la présidence.

Après que MM. Baker, Allan et Ross eurent expliqué quelles garanties la compagnie qu'ils représentaient voulait donner à la ville pour l'octroi du bonus en question, son honneur le maire invita les contribuables à exposer leurs vues.

L'hon sénateur Girard prit alors la parole et se prononça fortement en faveur du bonus. Il fut suivi de MM. M. A. Kéroack, Dr Lambert et J. B. Lauzon qui parlèrent aussi fortement en opposition.

L'hon. M. Prendergast vint ensuite; il se déclara en faveur du projet, mais d'après lui, les garanties offertes n'étaient pas suffisantes. M. Leacock succéda à M. Prendergast et parla dans le même sens que M. Girard.

M. Bernier ayant été demandé de donner sa manière de voir, dit qu'il n'était pas prêt ce soir-là à exprimer d'opinion. M. le conseiller Despars s'est déclaré en faveur du projet.

Après l'assemblée, le conseil se réunit en comité pour entendre de nouveau les représentants de la compagnie. L'on dit que nos édiles doivent prendre action incessamment.

LE SERVICE DES POSTES AU CANADA

Aucune branche du service public au Canada ne s'est développée aussi rapidement que celle du département des postes.

Le rapport annuel du maître général des postes, qui vient d'être publié, contient quelques données intéressantes. Il constate qu'il y avait 7.838 bureaux de poste en opération au Canada le 1er novembre 1889, et le 1er juillet 1890, il y en avait 7.913. En portant la population du Canada à 5.000,000 d'âmes, le nombre des bureaux de poste serait égal à un pour chaque groupe de 631 personnes, pendant qu'aux Etats-Unis, où la population est de 64,-000,000 d'âmes, le nombre des bureaux-poste — 62,401 — ne donne qu'un bureau pour 1.025 personnes. 1,303 milles de routes postales ont été ajoutées pendant l'année, et le chiffre de la distance parcourue annuellement est aujourd'hui de 26,-498,479 milles, étant 741.719 milles de plus que l'année précédente.

Des conventions ont eu lieu entre le Japon et les Barbades pour une poste aux paquets.

La convention avec le Japon a pris effet à partir du 1er octobre 1890, et celle avec les Barbades sera mise en opération le 1er avril 1891

Le développement du service des malles entre le Japon, la Chine et le Canada a été très satisfaisant. D'après les rapports qui en ont été faits au département, il est constaté que, durant l'année dernière, 80,-395 lettres, 19,558 journaux et 15,-590 livres et paquets ont été reçus à Vancouver, de la Chine et du Japon, et 17.055 lettres, 7,859 journaux et 1,417 livres et paquets ont été envoyés de Vancouver à la Chine et au Japon.

Un grand nombre de lettres, journaux, livres, etc., sont reçus dans les malles venant de la Chine et du Japon pour les Etats-Unis, mais il est envoyé très peu de chose des Etats-Unis dans ces pays par la voie de Vancouver. En outre, 114 sacs de malles fermées pesant 3.224 livres ont été reçus à Vancouver pour l'Angleterre et 18 sacs pesant 595 livres pour les Etats-Unis et Honolulu.

LETTRE DE BELGIQUE

NOTES AUX LECTEURS DU " MANITOBA "

Bruxelles, Belgique, mars 1891.

Aujourd'hui encore une rencontre quasi miraculeuse, en plein Paris, me réjouit autant qu'elle m'épatte!

—Laquelle?

—Celle de l'humble prêtre qui, malgré tout, s'occupe aussi généreusement qu'activement de l'église de Saint-Hubert (près Whitewood).

Oui, l'abbé Muller vient de faire confectionner dans les ateliers Hirsch de Paris, 6 splendides peintures sur verre en faveur de la " Maison du Seigneur " de Saint-Hubert, ainsi que 2 fort belles rosaces. Grâce " au même ami du bien," les missions catholiques de Lyon vont se souvenir des missionnaires de Manitoba.

A mon retour, un beau matin, des Buttes Montmartre, où j'ai admiré la générosité chrétienne de la France catholique, qui ai-je rencontré encore, à Notre-Dame des Victoires?

C'est Mgr Becel, évêque de Vannes, chevalier de la Légion d'Honneur, prêtre breton bretonnant que j'avais entrevu, il y a tantôt 20 ans dans l'arrondissement de Pontivy.

Dans le courant de l'été 1891, nous aurons certainement des visites importantes, de France surtout. Recevons-les dignement et tâchons d'en profiter (profitablement?)

Il est bruit en l'air, à Paris, comme de la création d'un cercle franco-belge-canadien en Manitoba, Ce cercle pourrait même, paraît-il, avoir une certaine couleur alsacienne-lorraine, c'est-à-dire anti-prussienne.

En Belgique, la question d'un agent consulaire de Belgique pour Manitoba semble approcher d'une solution pratique. Tant mieux et pour les Belges et aussi tant mieux pour le futur titulaire.

Il arrivera un certain nombre de colons par la *Dominion Line* pour le Manitoba du 20 au 25 mars. Du 1er au 5 avril et ainsi de suite, tous les mois jusqu'en octobre.

En dehors de l'intéressant volume de M. Kayser, de Bruxelles, qui n'est pas encore prêt, il va paraître un nouveau volume très intéressant sur les relations commerciales canadiennes avec la Belgique et la création d'un port commercial direct, etc.

VERITAS.

L'EMIGRATION BELGE

M. Paulus, de Lorette, un belge qui est parmi nous depuis quelques années, a entrepris de réduire au silence les blagueurs qui prennent plaisir à discréditer le Manitoba dans les journaux Belges et Hollandais.

Après avoir fait bonne justice d'allégations aussi stupides que méchantes publiées dernièrement par le *Dagblad* de La Haye, il écrit de nouveau au *Courrier de Bruxelles* la lettre qu'on va lire:

Mes chers compatriotes,

Bien qu'une distance de deux mille lieues nous sépare, je suis pourtant au courant de tout ce qui se passe chez vous et, croyez-le bien, rien de ce qui vous intéresse ne peut me trouver indifférent.

Ainsi, je sais que la mort vous a ravi un jeune prince qui méritait votre affection à tant de titres, que l'hiver a été excessivement rigoureux, que les inondations ont causé beaucoup de dégâts, que le froment est gelé partout, que le travail et le commerce laissent fort à désirer, qu'une grève générale se prépare, que vos deux puissants voisins, les Français et les Prussiens, se regardent, *par dessus la Belgique*, d'un air bien menaçant et que si ces deux colosses en viennent aux mains, vous ressentirez fatalement le contre-coup de ce terrible choc.

Voilà bien de mauvaises nouvelles! Hélas! ce n'est pas tout encore: Je sais aussi, sans que les journaux me l'aient appris, que vous souffrez d'un mal bien autrement redoutable. Ce mal qui vous étreint, qui vous ronge et dont d'autres maux sont les corollaires naturels, s'appelle: l'excès de densité. De tous les pays des deux hémisphères, le plus peuplé, eu égard à son étendue, c'est la Belgique. Or, comme la population augmente sans cesse chez vous, il en résulte que votre situation sera de moins en moins tenable.

Mais, direz-vous, " nous ne pouvons pourtant pas nous égorger les uns les autres, afin d'éclaircir nos rangs?" En effet, car le remède serait pire que le mal. " Que faire donc?" Eh bien, voici: Quand, à table, vous trouvez que vous n'avez pas les coudées franches, *vous vous dévouez*, comme on dit, en allant vous installer à une autre table, et tout le monde s'en trouve bien, *vous surtout*.

Si donc, vous vous sentez trop à l'étroit là-bas, émigrez; venez vous établir au Manitoba.

" Pourquoi au Manitoba plutôt qu'ailleurs, ce pays offre-t-il plus d'avantages plus que tout autre?" Incontestablement; et ces avantages sont si nombreux, que ce serait vraiment abuser de la bienveillance de ce journal que de vouloir les énumérer ici.

Force m'est donc de n'en citer que les principaux:

Au Manitoba: 1o Le sol est d'une prodigieuse fertilité, à telle enseigne, qu'on peut semer du froment dans la même terre pendant *plus de trente ans*, sans faire usage d'engrais et sans que le rendement diminue.

2o Le gouvernement offre gratuitement 64 hectares d'excellente terre, à tout colon âgé de plus de 18 ans.

D'autre part, on peut toujours acheter à raison de Fcs 37,50 l'hectare. Enfin on n'a rien à défricher.

3o Le climat est sans contredit le plus salubre du monde entier. Les saisons sont nettement définies et le ciel est d'une merveilleuse limpidité, pendant plus de 300 jours par année.

4o La pauvreté et la sujétion y sont inconnues: Tous propriétaires, tous indépendants.

5o La liberté y fleurit bien mieux qu'en Belgique, et ce n'est pas peu dire, etc., etc.

Remarquez que ce qui précède et tout ce que je pourrais dire au sujet du Manitoba est le fruit de mes observations pendant plusieurs années et la confirmation de ce qu'ont écrit: Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface et apôtre de ce pays pendant près d'un demi siècle, les Rév. MM. Dugas, Gaire, Bitsche, Beaudry, M. Bernier, avocat, MM. Hacault et de Molinari, publicistes, etc.

Vous le voyez, si je vous trompais ce serait en bonne et honorable compagnie.

D'ailleurs, je ne suis pas un étranger et je n'ai aucun intérêt matériel à ce que vous vous dirigiez vers le Manitoba plutôt que vers l'Amérique du Sud.

En terminant, je tiens à vous prémunir contre cette tendance naturelle qui fait que vous vous défiez de qui vient de loin. En cela, je ne saurais vous blâmer. Cependant, je vous prie de faire bon accueil aux délégués que le Canadien Pacifique vient de vous envoyer. Je ne sais qui sont ces Messieurs, mais il me suffit de connaître la puissante compagnie qu'ils représentent, pour vous dire que vous pouvez avoir en eux la plus entière confiance.

Ah! je voudrais que mes loisirs et........ ma bourse me permissent de vous décrire le Manitoba à tous égards!! Connaissant à fond les deux pays, le vôtre et celui-ci, je procéderais par comparaison et j'ai la conviction intime que je réussirais à détruire toute hésitation de votre part.

CT. PAULUS.

Lorette, Man., le 19 mars 1891.

Nouvelles Religieuses

Lundi matin, à la cathédrale, il a été chanté un service solennel pour le repos de l'âme du regretté M. Damien Graton, curé de Régina, dont nous avons annoncé la mort tragique il y a quinze jours.

Le parti catholique allemand et l'Eglise toute entière viennent de faire une perte immense dans la personne du Dr Ludwig Windthorst, qui est mort dimanche. Le Dr Windthorst a été un des hommes les plus remarquables de son temps. Il était né en 1812.

Le 3 mars, le pape a envoyé au Dr Windthorst la grande croix de l'ordre de Saint Grégoire le Grand et samedi dernier, Sa Sainteté a envoyé une lettre mémoriale faisant l'éloge de la piété, du génie et des vertus du chef catholique défunt.

Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés:—MM. J. A. Lippé, vicaire à Berthier; A. A. Xoual, vicaire à Sainte Cécile; H. Laberge, vicaire à Sainte-Brigide; A. J. Laliberté, vicaire à Saint Eustache; N. Rémillard, vicaire aux Cèdres; E. Choquet, vicaire à Longueuil; C. Guilbault, vicaire à Saint-Antoine à Montréal; N. J. Ferland, vicaire à Saint-Henri à Montréal; M. J. A. Brosseau a été appelé à l'archevêché.

Ordinations au couvent d'Hochelaga, par Monseigneur l'archevêque de Montréal, samedi, le 14 mars 1891.

Prêtrise: MM. J. Ferland, J. A. Laliberté, N. Rémillard, E. Choquet, A Brosseau, R. P. Cléophas, Cistercien, tous de Montréal.

Le Pape a accepté le rôle de médiateur entre le Portugal et le roi des Belges dans le différend relatif à l'Etat libre du Congo.

Le Pape vient d'approuver le programme présenté par les catholiques des républiques américaines pour la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Les diocèses américains offriront une couronne d'or et de pierres précieuses à la Régente d'Espagne, en souvenir de la couronne dont se priva la reine Isabelle pour couvrir les frais de l'expédition de ce célèbre marin.

En Australie, le nombre des catholiques a presque doublé en 14 ans. De 450.000 en 1876, il s'est élevé à 750.000 en 1890, avec 620 prêtres. Le nombre des églises a passé de 620 à 880, et celui des écoles de 350 à 700.

FEU LE PRINCE NAPOLEON

Le prince Napoléon-Joseph-Charles-Paul Bonaparte, cousin de Napoléon III, est mort la semaine dernière. Il était né en 1822. Après la révolution de février 1848, il fut élu député et devint un des principaux membres de l'extrême gauche. En 1854, le gouvernement impérial lui donna un commandement dans l'expédition de Crimée.

A la suite de son retour subit de ce poste, sous prétexte de mauvaise santé, ses compatriotes lui donnèrent le sobriquet de *Plonplon*. Il épousa, en 1859, la princesse Clothilde, fille de Victor-Emmanuel, dont il eut deux fils, Napoléon-Victor-Jérôme-Frédérick et Napoléon-Louis-Joseph-Jérôme.

Après la chute de l'Empire, il s'établit en Angleterre. En 1872, le prince visita la France, mais fut banni. L'année suivante, ayant obtenu la permission de revenir, il essaya d'organiser un parti dont il serait le chef, en opposition à l'impératrice Eugénie et le prince impérial comme représentant le parti bonapartiste. Lors de la mort du prince impérial, dans le Zuzuland, il devint le chef reconnu du parti bonapartiste, quoique son fils, le prince Victor, désigné par le prince impérial, comme son successeur, eût plusieurs adhérents.

Lors de la promulgation de la loi bannissant les membres des familles royales, il quitta la France et avait depuis demeuré en Angleterre, en Suisse et en Italie.

M. Paul de Cassagnac publie à l'occasion de cette mort, un article où le directeur de l'*Autorité* juge avec sa vivacité habituelle le père du prince Victor. " Ce qui lui a manqué, c'est, dit-il, le bon sens":

Une fée mauvaise, alors que toutes ses sœurs l'accablent des dons les plus précieux au berceau, lui refusa celui-là, sans lequel les autres ne sont rien.

Intelligent au suprême degré, il ne s'est pas servi de son intelligence pour le bien.

Prince de sang royal et impérial, il n'a pas dépendu de lui qu'il tuât l'impérialisme.

Brave autant que n'importe qui, il s'est arrangé de façon à passer pour un poltron.

Toutes ses richesses de l'esprit, du cœur, de la naissance, il les a gaspillées et jetées par la fenêtre.

Et il meurt là-bas, seul, les siens ayant à peine le temps d'arriver pour qu'il puisse les reconnaître encore, et dans cette Rome qu'il a prise au pape, au catholicisme, frappé, pour ainsi dire, là même où il avait le plus péché—tout comme son beau-père, Victor-Emmanuel, violateurs tous deux du patrimoine de Saint-Pierre—avec les seuls regrets d'Ernest Renan, un des convives survivants du fameux vendredi saint, où l'on mangea le saucisson légendaire!

Qui le regrettera? Qui?

Sa femme, une sainte, a dû le quitter.

Son fils a dû le quitter.

Tout ce qui toucha à l'empire, de près ou de loin, l'a maudit, après s'être un instant, et bien inconsidérément, rapproché de lui.

" Et pourtant, dit M. de Cassagnac, nous lui pardonnons, à cette heure suprême, le mal qu'il a fait à son pays, à son parti, et nous souhaitons qu'au dernier moment il reçoive la grâce, lui, l'éternel révolté, de courber son orgueil devant le Dieu qu'il méconnut et qui l'attend."

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès verbal de la huitième séance du neuvième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la cinquième séance régulière tenue lundi, le vingt-troisième jour de mars A.D. 1891.

Présents:—Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Buron, D'Eschambault, Despars, Lamontagne, Lecomte et Verge.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants:—Lettre de la *Norwood Bridge Co.*, de l'hon. juge Ardagh, rapport de police pour le mois de février, comptes du bureau de poste pour timbres, $8.00; F. Carrière pour voiture, $1.50; ces comptes sont renvoyés au comité auquel il appartient.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Buron, que le règlement No 89, exemptant de taxes municipales et de débentures, la compagnie de lainage dite *The Western Woolen Manufacturing Co.*, subisse maintenant sa troisième lecture et passe sous son titre. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Buron, que le temps pour la révision du rôle d'évaluation de 1891 soit fixé au 20 avril prochain aux lieu et heure des séances du conseil. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller D'Eschambault, que le canal d'égoût de la rue Provencher soit prolongé jusqu'au delà des pilotis. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le conseil de la ville de Saint-Boniface prie les hons. A. A. C. LaRivière et M. A. Girard d'être leur interprète auprès du gouvernement fédéral, afin d'obtenir l'aide du gouvernement pour faire les travaux et réparations nécessaires à cette partie de l'avenue Taché située en face de l'Hôpital Général et du Pensionnat, travaux rendus nécessaires par un éboulis du terrain Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Buron, qu'il leur soit permis d'introduire le règlement No 94, pour permettre à le corporation de la ville de Saint-Boniface d'emprunter cinq mille piastres. Agréé.

Ce règlement subit ses trois lectures et passe sous son titre.

Et la séance est levée.

L'Acte des Licences pour la Vente des Liqueurs, 1889, et ses amendements.

La demande suivante pour le transport d'une licence d'hôtel a été faite, et sera considérée par le bureau des commissaires de licences pour le district No. 4, à 2 p.m., samedi le 4 avril prochain, à l'office du Dr Henderson, ru Princesse, Winnipeg.

Gabriel Arial, Hôtel de Québec, Saint-Boniface, à Elie Chamberland.

Daté à Saint-Boniface, ce 19 mars 1891.

JAMES M. CLARKE,
Inspecteur en chef des licences.

li 25,3

Choses et Autres

Deux vieux Canadiens du Minnesota sont décédés dernièrement : le premier, M. F. X. Morin, habitait Corcoran et vivait au Minnesota depuis 37 ans ; le second, M. Louis Bibeau, décédé à l'âge de 91 ans, habitait le Minnesota depuis 44 ans. Ce dernier est mort au Nouveau-Canada, près de Saint-Paul.

On parle de la nomination de l'honorable E. T. Paquet comme percepteur des douanes à Québec, conjointement avec M. O'Mara.

Le journal le *New-York Canada*, publié par M. Geo. Lemay, a suspendu sa publication.

On peut se faire une idée du progrès de la population française dans l'est d'Ontario, par les rapports scolaires publiés récemment par le gouvernement d'Ontario. Dans les comtés de Prescott et Russell il y a 59 écoles françaises fréquentées par 3,000 élèves L'anglais et le français sont enseignées dans toutes ces écoles. Il n'y a que 133 enfants qui suivent le cours de français exclusivement.

Dans l'après-midi de jeudi dernier, la ville d'Ottawa a été terrifiée par un bruit formidable que chacun croyait venir de très près. En peu de temps on en a connu la cause.

Le feu venait de se déclarer aux usines de dynamite Pattons, sur le chemin Chelsea, à environ un mille de Hull, et avait causé une terrible explosion.

Les ouvriers employés aux usines, au nombre de huit, avaient à peine eu le temps de se mettre en sûreté quand l'explosion s'est produite.

Il y avait sept tonnes de dynamite dans l'usine, dont un trou immense est la seule trace.

Les pertes sont de $8,000, sans assurance. On ne connaît pas encore l'origine du feu. On n'a encore fait rapport d'aucun accident aux personnes.

Dans Ottawa, plusieurs grandes vitres ont été brisées ; toute la ville de Hull a été ébranlée. On a appris que le bruit de l'explosion a été entendu jusqu'à Thurso, à 30 milles de Hull.

La grippe fait des ravages à Chicago. Toute la population de l'Etat des Illinois est alarmée du nombre de victimes de chaque jour. Dans le Dakota méridional la législature a dû prendre un congé, un tiers des députés étaient atteints de la maladie qui règne de fait dans presque toutes les villes de l'ouest des Etats-Unis.

M. Henri Trudel et L. A. Caron, de Montréal, ont acheté l'*Etendard* et sont maintenant les seuls propriétaires de ce journal.

L'Union Libérale, de journal hebdomadaire qu'elle était, annonce qu'elle devient revue mensuelle.

Le bill anti-chinois a été adopté par la législature de la Californie. Il pourvoit à l'émission de permis de résidence aux Chinois actuellement dans l'Etat et défend actuellement l'entrée du pays à tout autre fils du Céleste-Empire.

Madame Beaudry, veuve de feu l'hon. Jean-Louis Beaudry, vient de mourir à Montréal.

La défunte était la belle-mère de M. J. C. Auger, régistrateur de Montréal-Est, et père de M. J. C. Auger, de Saint-Boniface. Nos condoléances.

Le *Journal des Trois-Rivières* a cessé de paraître par suite de la nomination de M. G. Desilets, son propriétaire, comme inspecteur des postes de la division des Trois-Rivières.

PERSONNEL

Sa Grandeur Mgr Taché est attendue la semaine prochaine. Mgr se remet de sa dernière indisposition.

M Max de Quercize, M et Mme de Baudrat accompagnent M. Emile Jannet à son retour de France. Tous vont à Whitewood, N.-O.

Madame Prieur est revenue de Montréal vendredi dernier avec ses enfants.

Madame de Lorimier est revenue de la province de Québec, samedi.

M. l'abbé Sauriol, de Sainte-Thérèse de Blainville et Mademoiselle Sauriol, de Régina, l'oncle et la tante de feu M. Graton, partent ce soir pour retourner en province de Québec.

Chronique Locale.

—Voyez la nouvelle annonce de la Cie de la Baie d'Hudson.

—Pour le meilleur choix de chaussures, allez chez F. E. Verge.

—Voyez l'annonce de MM. Carsley & Cie (ancien magasin Alexander) sur notre première page.

—La troupe d'opéra de C. D. Hess se fera entendre à Winnipeg la semaine prachaine dans *Robert le Diable*, *Martha*, etc.

—Pour un bon habillement à bon marché, allez chez F. E. Verge.

—Le bureau de poste ne sera ouvert qu'à l'arrivée et au départ des malles le Vendredi Saint et le lundi de Pâques. Ces jours sont jours de fête par toute la Puissance.

—L'élection de M. Jean-Baptiste Joyal, comme un des conseillers du quartier No. 1 de la ville a été annullée lundi par le juge Ardagh. Il faudra donc un nouvel appel aux contribuables de cette partie de la ville.

—Pour un bon chapeau à la dernière mode, allez chez F. E. Verge.

—PERDUE—Lundi soir, de Winnipeg à Saint-Boniface, entre 6 et 8 heures p.m., une petite bourse contenant la somme d'environ $9.00, partie en argent et partie en billets de banque. Une récompense à qui rapportera le tout à nos bureaux.

—Une députation du conseil de ville et de quelques citoyens notables de Saint-Boniface et de Winnipeg a eu une entrevue avec le gouvernement au sujet des terrains de l'exposition. M. Greenway, au nom de l'administration, a promis de faire droit à nos justes réclamations.

—Nouvellement arrivé chez F. E. Verge 200 douz. de chapeaux, 35 caisses de chaussures, 6 caisses de hardes-faites, 10 caisses de marchandises sèches.

—UN MARIAGE EN BALLON :—On rapporte que dans une ville des Etats-Unis, il y aura dans quelques jours quelque chose d'inouï. Un couple doit unir ses destinées dans un ballon, et partira de suite pour son voyage de noces. Qui aurait pensé à une idée aussi originale, il y a vingt-cinq ans ? En vérité, c'est nouveau ; mais ce qu'il y a de plus extraordinaire encore, c'est que plusieurs de nos compatriotes n'ont pas encore visité l'établissement de Anderson & Lemieux. Nous conseillons à tous nos lecteurs qui aiment leur bourse de ne pas hésiter un instant, d'aller acheter leurs épiceries et provisions à ce fameux magasin, le mieux assorti de la ville et où les prix sont les plus bas.

NAISSANCES

VERGE—En cette ville, le 21 courant, la femme de M. F. E. Verge, marchand, un garçon.

GAGNON—A Sainte-Anne des Chênes, le 9 courant, la femme de M. Louis G. Gagnon, une fille.



Ville de Saint-Boniface.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE

1. Que le rôle d'évaluation de 1891 pour la ville de Saint-Boniface est fait.
2. Que le public pourra examiner le dit rôle au bureau du soussigné.
3. Que le conseil siègera en cour de révision le 20 avril, dans la salle du conseil, à 2.30 p.m., pour recevoir toutes plaintes contre le dit rôle.

Donné à Saint-Boniface, en mon bureau, ce 26me jour de mars A.D. 1891.

P. F. SOUCY,
Secrétaire *pro tem.*

3i 25.3

Municipalite Rurale de Montcalm.

AVIS

Est par le présent donné que le rôle d'évaluation pour l'année 1891 a été déposé dans mon bureau le 7 mars 1891, et que le dit rôle sera ouvert au public pour examen jusqu'au 30 avril 1891.

Que ceux qui désirent porter plaintes contre le dit rôle pourront déposer leurs plaintes à mon bureau jusqu'à la date ci-dessus mentionnée.

Que le Conseil siègera en Cour de Révision, à Letellier, le 2 mai 1891, à dix heures a.m., pour examiner la dite évaluation et entendre toutes les plaintes la concernant.

Daté à Saint-Jan-Baptiste, ce 16ème jour de mars 1891.

JOSEPH BARIL,
Greffier,
Mun. de Montcalm.

3i 18 3

UNIVERSITE DE MANITOBA.

EXAMENS EN MÉDECINE

Avis est par le présent donné que les examens en médecine commenceront le 24 mars 1891, à 9 heures du matin, à Winnipeg.

Les candidats doivent immédiatement donner avis au régistraire de leur intention de se présenter aux examens, et mentionner dans leur application les matières sur lesquelles ils doivent passer l'examen. Cinq jours au moins avant la date des examens, ils doivent remettre au régistraire tous les documents exigés par les statuts et les règlements. Les honoraires doivent accompagner l'application.

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg, 23 février 1891. 3i 4 3

DES SOUMISSIONS seront reçues par le Département de l'Intérieur jusqu'au 31 mars prochain, pour l'achat *en bloc* des terrains suivants, au Lac Plat, Manitoba, ci-devant réservés pour la Police Montée, avec aussi toutes bâtisses et autres améliorations qui pourraient s'y trouver, savoir :—

La moitié est de la section 16, Township 16, Rang 23, à l'ouest du 1er méridien principal, le quart nord-ouest de la section 18, dans le même township, le quart nord-ouest et les subdivisions légales 4, 5 et 6 de la section 19, dans le même township, le quart sud-ouest de la section 22, dans le dit township, la moitié est de la section 24, Township 16, Rang 24, à l'ouest du 1er méridien, et la moitié sud de la section 27, même township, contenant environ 1560 acres de terre plus ou moins.

La soumission doit être accompagnée d'un chèque pour le montant offert et accepté par une banque incorporée.

Les soumissions par télégraphe ne seront pas prises en considération. La plus haute ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 28 Jan. 1891. 6i 11.2

CANADA.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages.

A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

CONSIDÉRANT que dans et par un acte du parlement du Canada, étant le chapitre 43 des Statuts Revisés du Canada, intitulé " Acte concernant les Sauvages," il est entre autres choses en substance statué, que le Surintendant général des Affaires des Sauvages pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire, par avis public à cet effet, de vendre, donner ou procurer d'autre manière, à aucun Sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle ; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du Surintendant général, vendra, donnera, ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage, dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal par-devant lequel la conviction a lieu :

SACHEZ DONC, que je, le dit Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages, croyant agir dans l'intérêt public, et considérant l'avis public déjà donné à ce sujet, en date du dix-neuvième jour d'août 1885, donne par le présent avis public qu'il est encore interdit de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle, et que cette interdiction est par le présent étendue aux Sauvages du Manitoba ; et que quiconque, sans la permission par écrit du Surintendant général des Affaires des Sauvages alors en exercice, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, ou dans la province du Manitoba, ou quelque partie de cette province, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible des peines édictées par le dit acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing aux présentes, à mon bureau, en la Cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier 1891.

EDGAR DEWDNEY,
Surintendant général des Affaires des Sauvages.

jl 5.11.2

AGRICULTURE

LES CHEVAUX DURANT L'HIVER

"Mon cheval tousse, je pense qu'il a la gourme," telles sont les paroles que j'ai entendu dire durant cet hiver par une foule de cultivateurs. Il pourrait bien arriver qu'il y eût une épidémie sur les chevaux cet hiver; mais je crois que la cause première de toutes ces maladies vient le plus souvent de la négligence que beaucoup de personnes ont pour leurs chevaux. Souvent on mène un cheval vite, on l'échauffe, on passe devant l'hôtel, le magasin, etc., il faut arrêter; on ne veut être là que quelques minutes, on s'y amuse des heures, tandis que le pauvre cheval grelotte au froid; souvent on n'a pas même la précaution de le recouvrir d'une couverte; on s'étonne ensuite de voir son cheval prendre la toux ou autre maladie. Le cheval est un animal fort, il est vrai; mais il est très délicat et sujet à contracter une foule de maladies; c'est pourquoi on ne saurait prendre trop de précautions pour maintenir ce fidèle et dévoué serviteur de l'homme en bon état de santé.

Après une longue journée de travail ou de marche, le cheval qui rentre à l'écurie doit être l'objet des soins particuliers. On doit lui frotter les pattes, enlever la neige et la glace qu'il a sous le sabots, lui faire une bonne litière de paille sèche, lui mettre sa couverte et éviter de lui donner à boire tant qu'il a le corps chaud; rien n'est meilleur pour un cheval qui a fait un long trajet et qui est harassé de fatigue qu'un seau rempli aux trois-quarts d'eau et de son ébouillanté. Votre cheval perd-t-il son appétit, donnez-lui une cuillerée à soupe de gentiane et de gingembre moulus et mélangés. La poudre de condition suivante est excellente d'après un grand nombre de personnes qui l'ont employée, pour maintenir les chevaux en bonne santé et leur éviter une foule de maladies:

1 livre de funegrec, 4 oz. de muriate et d'ammoniac, 1 lb. de souffre, 4 onces de sulfure noir et d'antimoine, 2 onces de sel de cuisine, le tout pulvérisé et mélangé intimement. Donnez une cuillerée à soupe trois fois par jour dans du son.

Cette poudre coûte très peu et on en dit beaucoup de bien.

Ces soins sont bien élémentaires, j'en conviens; cependant beaucoup de personnes les négligent malgré et se plaignent ensuite que leurs chevaux sont malades. A ces personnes je dirai le vieux proverbe: "Une once de précaution vaut mieux que dix livres de remèdes," et je terminerai en leur répétant que si elles désirent tenir leurs chevaux en bonne condition, l'étrille et la brosse employées journellement valent une *portion*.

LE GRAVIER POUR CENT POULES

"Savez-vous quelle quantité de gravier cent poules peuvent manger par jour?" me demandait l'autre jour un cultivateur qui se livre à l'élevage des volailles.—Je lui répondis, assez surpris, que je n'en savais rien et que la quantité de petits cailloux que peuvent absorber cent poules doit être très minime, car, lui dis-je en riant "les cailloux doivent être de leur nature très peu nourrissants et très indigestes." —"Il n'y a rien de meilleur, me répondit mon cultivateur, pour faire pondre les poules; je considère que le gravier forme une partie de l'alimentation de mes volailles, car chaque matin je leur en donne une pleine terrine et le soir il n'en reste plus. Les cultivateurs qui négligent ce détail ont tort; car ces petits cailloux facilitent la digestion du grain que les volailles absorbent journellement, et partant contribuent grandement au bon entretien de la santé chez la poule. Je donne aussi à mes volailles d'autres corps durs, des os calcinés que je broie facilement, des écailles d'huîtres, etc.; outre que ces corps ont la même propriété que les petits cailloux de faciliter la digestion, ils fournissent de plus aux poules les matières nécessaires à la formation de l'écaille de l'œuf."

Je ne pus m'empêcher de féliciter ce cultivateur des soins intelligents qu'il paraissait donner à ses volailles et je lui demandai combien d'œufs ses poules lui avaient donné cet hiver.

"Mes cent poules ont pondu près de deux cents douzaines d'œufs durant cet hiver; je suis assez satisfait de ce résultat; mais je me propose d'obtenir mieux et la chose est possible Je crois qu'il y a de l'argent à faire dans l'élevage des volailles." "Comment tenez-vous vos poules, lui demandai-je encore." "Je tiens mes poules dans un local spacieux, pas très chaud, car l'eau y gèle, mais ce local est très sec et bien aéré. J'ai nourri cet hiver mes poules presque entièrement avec du grain; mais c'est ma faute, Je me propose, l'an prochain, de leur faire de l'ensilage avec du trêfle pour leur donner plus de nourritvre *verte*; je tâcherai aussi de leur donner plus de déchets de viande. J'ai dans mon poulailler de grandes boîtes d'un pied et demi de hauteur rempli de sable de grève bien sec dans lequel mes poules se roulent continuellement. Tous les matins, je jette quelques poignées de grain dans la paille qui couvre une partie de mon poulailler; cela a pour effet de faire gratter mes poules, de leur donner de l'exercice et partant de les faire pondre.